

■ **AAT Creation Sàrl**, à Bière, CH-550-1027362-6, production et édition de photoreportages et d'imprimés (FOSC du 02.09.2002, p. 12/624752). Statuts modifiés le 30 janvier 2009. Hausammann Marc-Henri, désormais à Grandcour, cède CHF 1'000 de sa part de CHF 11'000, laquelle est réduite à CHF 10'000, à Hausammann Jeannine, de Lausanne, à Grandcour, nouvelle associée-gérante avec signature individuelle, avec 1 part de CHF 1'000. Siège transféré à 1543 Grandcour, route du Vully 5. Nouveau but: la production et l'édition de photoreportages et d'imprimés; toutes opérations dans le domaine du marketing, de la publicité, du graphisme et de la création de sites Internet; le commerce d'articles cadeaux et décoration; l'exploitation de sites de vente en ligne (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Le capital social de CHF 20'000 est ensuite divisé en 20 parts de CHF 1'000. Hausammann Marc-Henri, qui est élu gérant et président, lequel continue à signer individuellement, est désormais titulaire de 10 parts de CHF 1'000, et Hausammann Jean-Pierre, qui n'est plus gérant et dont la signature est radiée, lequel engage maintenant la société par sa procuration individuelle, de 9 parts de CHF 1'000 (précédemment 1 part de CHF 9'000). Selon déclaration des gérants du 30 janvier 2009, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

Registre journalier no 2143 du 10.02.2009  
(04882358 / CH-550.1.027.362-6)